



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2023

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT,

Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Monsieur DHENNE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU,
Monsieur LECONTE, Monsieur MARTINS, Monsieur MIRault, Madame MOSNIER, Monsieur
MOURABIT, Madame QUINTON et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusées

Madame JOVENEAUX, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur DHENNE
Madame MERCIER, qui donne pouvoir à Monsieur GRATEAU
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Madame GOLDANI-BLANCHET,
Madame MUNSCH MASSET,
Madame ROCHER,
Monsieur THOMAS

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNÉT, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS

FORMATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL) : DESIGNATION DU MEMBRE SUPPLEANT

(A/10 - G/03)

Le Directeur Général et le Directeur des Services à la Clientèle précisent au Conseil d'Administration que, suite à la modification du règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), il convient de désigner un membre suppléant, en cas d'absence du membre titulaire représentant les locataires.

Ils rappellent que la composition de la CALEOL est actuellement la suivante :

Madame BA TALL,
Madame BOUAKKAZ,
Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Madame QUINTON, Présidente de la Commission

Conformément au règlement intérieur de la CALEOL, il convient donc de désigner un Membre Suppléant.

Monsieur MOURABIT, Administrateur représentant les locataires (CLCV), se déclare intéressé pour faire partie de la CALEOL, en tant que Suppléant.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, de désigner Monsieur MOURABIT, Administrateur représentant les locataires (CLCV), en tant que Membre Suppléant, en cas d'absence de Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires (CNL).

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07/02/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**